



CONSEIL JURIDIQUE AUX ENTREPRISES

Dans le contexte de crise sanitaire COVID 19 et pour renforcer les dispositifs d'aides aux entreprises, la Région a conclu un partenariat avec les Barreaux d'Occitanie, pour accompagner les entreprises via des conseils juridiques menés par des avocats.

Le conseil juridique porte sur les 3 volets suivants :

- L'assistance juridique **en droit bancaire** pour toutes les mesures consécutives à la crise du COVID 19 et visant à la préservation de l'activité de l'entreprise.
- L'assistance juridique **en droit social** pour toutes les mesures consécutives à la crise du COVID 19 et visant à la préservation de l'emploi.
- L'assistance juridique **en droit commercial** pour toutes les mesures consécutives à la crise du COVID 19 et visant à la préservation de l'emploi.

Modalités de l'aide :

- **Pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille : 1 heure de consultation gratuite** (entretien téléphonique d'une durée maximale d'une heure).
- Pour les entreprises de moins de 11 salariés : Si l'entreprise sollicite une mission d'appui conseil en droit bancaire ou en droit social, prise en charge par la Région de **50 %** de l'honoraire fixe dans la limite de 500 euros par mission bancaire ou sociale (avec un plafond de coût horaire de 150 €).
- Pour les entreprises de 11 à 49 salariés : Si l'entreprise sollicite une mission d'appui conseil en droit bancaire ou en droit social, prise en charge par la Région de **30 %** de l'honoraire fixe dans la limite de 500 euros par mission bancaire ou sociale ((avec un plafond de coût horaire de 150 €).
- Pour les entreprises de plus de 50 salariés : La Région n'apportera pas de contribution financière, mais les avocats s'engagent à proposer un honoraire raisonnable compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lequel le client fait appel à lui.

Cette mission d'appui conseil ne portera pas sur le contentieux.

Pour toute demande, contactez le **barreau de votre territoire**

BARREAUX OCCITANIE	EMAIL	TÉLÉPHONE
Barreau d'Albi	contact@barreau-avocat-albi.com	05 63 54 85 90
Barreau d'Alès	barreau.ales@wanadoo.fr	04 66 52 64 70
Barreau de l'Ariège	ordre-des-avocats9@wanadoo.fr	05 61 02 71 40
Barreau de l'Aveyron	contact@avocats-aveyron.com	05 65 68 29 83
Barreau de Béziers	ordre-avocats-beziers@orange.fr	04 67 28 14 84
Barreau de Carcassonne	secretariat.ordre.avocats.carcassonne@orange.fr	04 68 25 86 29
Barreau de Castres	secretariat@avocats-castres.fr	05 63 59 53 69
Barreau du Gers	barreau.gers@orange.fr	05 62 63 52 27
Barreau du Lot	avocats.lot@wanadoo.fr	05 65 35 62 50

Barreau de la Lozère	legbatonnierloz@orange.fr	04 66 31 98 34
Barreau de Montpellier	secretariat.batonnier@avocats-montpellier.com	04 67 61 72 60
Barreau de Narbonne	avocatsnarbonne@club-internet.fr	04 68 32 52 67
Barreau de Nîmes	contact@avocats-nimes.org	04 66 36 25 25
Barreau des Pyrénées Orientales	secretariat@ordreavocats66.fr	04 68 35 52 29
Barreau de Saint-Gaudens	ordreavocats.stg@free.fr.fr	05 61 89 69 14
Barreau de Tarbes	ordre.des.avocats.65@wanadoo.fr	05 62 93 64 66
Barreau du Tarn-et-Garonne	ordre-des-avocats-de-montauban@wanadoo.fr	05 63 03 27 89
Barreau de Toulouse	ordre@ordre-avocats-toulouse.fr	05 61 14 91 50